

Informations de base	
<p>2020/0174(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises: durée d'application</p> <p>Modification Décision 2014/940 2014/0308(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer</p> <p>Zone géographique</p> <p>France Guadeloupe Guyane française Martinique Mayotte Réunion</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0174(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Nature de la procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision 2014/940 2014/0308(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 349-p1sub1-as1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/9/03993